

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° II-1352

présenté par

M. Dirx

à l'amendement n° 638 de M. Cédric Roussel

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Substituer au mot :

« trois »

le mot :

« six ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est important que la représentation nationale soit pleinement informée concernant les moyens d'encourager les dépenses de partenariat sportif des entreprises dans la perspective de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024.

Afin de permettre au Gouvernement de remettre un rapport documenté au Parlement, le présent amendement prévoit d'allonger à 6 mois le délai de remise dudit rapport